



Déclaration liminaire du SNALC au CSA du lundi 22 mai 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

En tout premier lieu le SNALC Montpellier tient à condamner tout acte visant à museler la parole syndicale, principe fondamental d'une démocratie apaisée. Il tient également à apporter son soutien à tous les représentants syndicaux qui subissent des pressions voire des répressions.

Bien que nous ayons des divergences de points de vue avec certaines organisations syndicales, nous tenons à rappeler notre attachement à la liberté d'expression et à la liberté syndicale à chaque fois que celles-ci sont respectueuses des personnes et des institutions.

De la même façon, nombreux sont les adhérents et sympathisants qui nous ont fait remonter leur émotion quant à la demande des renseignements de faire remonter le « taux d'absentéisme » concernant une fête religieuse. Nous rappelons que plusieurs fêtes religieuses de plusieurs religions sont inscrites dans la circulaire fonction publique de 2004 et que ce type d'enquête ne peut que susciter une rupture du lien qui fonde le creuset de notre république, nous espérons MME La Rectrice que vous n'étiez pas au courant de cette enquête et que vous condamnez de telles pratiques. Nous saluons par ailleurs, l'intervention rapide de M. Le Dasen de l'Hérault qui est intervenu pour que les directeurs ne tiennent pas compte de cette demande. Pour le SNALC Montpellier, les valeurs de laïcité, de respect mutuel ne peuvent être que la norme vers un vivre ensemble apaisé.

Concernant l'actualité syndicale, il existe pour le SNALC trois points d'achoppement

- Le Pacte enseignant et la duperie de la pseudo revalorisation
- La réforme de la voie professionnelle
- La scélérate réforme des retraites

. Si la « revalorisation » dite socle est insuffisante, le pacte enseignant est une honte absolue. Le gouvernement veut nous vendre du « travailler plus pour gagner plus », et faire passer ses propres contraintes et réformes. Le tout en nous proposant des chaînes dont le SNALC refuse de négocier le poids.

Le 6 mars dernier, le ministère a enfin expliqué comment il entendait faire fonctionner l'usine à gaz du pacte. On y empile des « briques » d'unités de pacte (et même des demi-briques !), payées comme des IMP, dont certaines sont imposées, le tout dans un mélange incompréhensible de contraintes nationales et de laisser-faire local.

Ainsi, dans le secondaire, il faudrait s'engager à un forfait de 18h de remplacement de courte durée pour avoir le droit de faire d'autre chose. Dans le primaire, c'est le délirant soutien en classe de 6e qui joue ce rôle d'engagement incontournable. Le document du ministère présente une chronologie de l'organisation logistique de ce machin qui fait très peur. Les directeurs d'école vont voir l'application de la loi Rilhac dans toute son horreur, et se retrouver avant, pendant et après à organiser, planifier, valider

et contrôler les pactes de leurs collègues. On ne sait toujours pas — ministère y compris — comment cela peut bien fonctionner pour un CPE, un Psy-EN ou un professeur documentaliste.

Enfin, cerise sur le gâteau, l'administration envisage sérieusement de faire rentrer les actuelles IMP dans le pacte dès la rentrée 2024. Avec le risque — assumé — que certains arrêtent purement et simplement d'effectuer ces tâches, ne voulant pas s'imposer 24h de remplacement pour avoir le droit d'être coordonnateur de l'équipe d'anglais. Bref, toutes les organisations représentatives ont claqué la porte de la réunion à raison, et le SNALC demande l'abandon immédiat du pacte.

. Aussi, Le SNALC accueille avec de fortes craintes les annonces faites par le président de la République sur une énième réforme de la voie professionnelle. Si le budget affiché d'un milliard est loin d'être ridicule, rappelons que l'essentiel de la somme sera absorbé par la mesure de gratification des élèves, qui n'a pas d'impact réel sur la structuration de nos établissements ni de nos formations.

Deux annonces nous semblent inacceptables en l'état. Tout d'abord l'instrumentalisation des lycées professionnels au service des branches professionnelles, dans un « adéquationnisme » qui fait passer l'École de la République au second plan, loin derrière les intérêts économiques à court terme. Si le SNALC n'avait aucun souci avec le fait de rendre transparents les taux d'insertion de tel ou tel bac, il considère que le raisonnement simpliste du « fermons les sections non insérantes et ouvrons des sections insérantes » est à courte vue. On oublie que les professeurs de lycées professionnels forment aussi et avant tout des élèves devant disposer d'une large culture générale et professionnelle, et non des exécutants kleenex dont on se débarrasse cinq ou dix ans plus tard car leur formation ne correspond plus aux derniers souhaits en date des entreprises. Le SNALC est ouvert à une réflexion sur la carte des formations, mais en sortant des clichés et du « tout régional » : un lycéen professionnel n'a pas à être assigné à résidence.

Ensuite, le SNALC est également opposé à l'allongement de 50% des périodes de formation en classe de terminale, quand bien même il ne concernerait pas 100% des élèves. Nos élèves n'ont pas besoin de 50% de PFMP en plus pour s'insérer — qui sont autant de semaines de cours en moins — mais au contraire de retrouver les heures d'enseignement perdues lors de la réforme du précédent quinquennat. Si Emmanuel Macron voulait réellement renforcer les fondamentaux, il n'aurait pas fait autant de coupes dans les horaires élève en français et en mathématiques lors de son premier mandat.

Le SNALC alerte également sur la volonté de multiplier les mentions complémentaires sous la dénomination « bac +1 ». Il conviendrait de retrouver un parcours en 4 ans pour la majorité des élèves, et non de créer une course à la qualification supplémentaire, qui permet d'offrir une main d'œuvre à bas coût et de dévaloriser le diplôme du baccalauréat, qui n'offrirait que du « second choix » aux employeurs.

Le SNALC signale que beaucoup des mesures annoncées pour créer des groupes à effectifs réduits ou prétendument apporter de l'aide aux élèves allophones ou en situation de handicap reposent sur le chantage du « pacte enseignant ». Si ce dernier offre aux PLP une rémunération supplémentaire loin d'être négligeable (jusqu'à 7 500 € annuels), il demande de s'investir dans tant de missions à la fois (heures supplémentaires, remplacements de courte durée, référent, coordonnateur...) qu'il n'est pas dit que le jeu en vaille la chandelle. De plus, il va accroître les inégalités entre collègues, tout le monde n'étant pas en capacité matérielle ou morale de supporter cette gigantesque charge de travail en plus.

Le SNALC s'inquiète également de l'avenir des PLP pros avec l'introduction de la formation en réalité virtuelle et le développement du recrutement de professeurs-associés, à mi-temps pour l'instant, comme l'a précisé le président.

Le SNALC accueille favorablement la généralisation des bureaux de liaison avec les entreprises dans chaque lycée professionnel, avec un personnel dédié. Il est également demandeur d'une simplification du nom des spécialités de bac pro.

Enfin, le SNALC demande à Emmanuel Macron d'arrêter de vanter des éléments majoritairement rejetés de sa précédente réforme. Il conviendrait de supprimer le dispositif du « chef-d'œuvre », d'arrêter avec la co-intervention imposée au détriment des heures élève, et de stopper les dérives liées aux familles de métier en seconde, qui n'aident certainement pas à l'insertion. De même, vanter la réussite de l'apprentissage alors même que près d'un contrat sur trois est rompu avant son terme sur les niveaux CAP et bac montre que le président ne maîtrise pas ce dossier, et se réfère à des images d'Épinal sur le sujet.

Concernant les ouvertures et fermetures de filières, nous savons tous qu'elles auront un impact majeur sur la vie de famille de nombreux PLP, ainsi que sur leurs conditions de travail. Nous rappelons également que les PLP ont passé un concours spécifique avec une haute qualification dans leur domaine de compétences et qu'ils n'ont pas vocation à être professeurs des écoles ou bouche-trous. Le SNALC Montpellier demande à ce qu'aucune filière ne soit fermée dans notre académie.

. Enfin, Les organisations refusent de "tourner la page" en discutant avec l'exécutif d'autres sujets que le recul de l'âge de la retraite à 64 ans et l'allongement des durées de cotisation, objets de contestation par des millions de grévistes et manifestants, parmi lesquels de nombreux personnels de l'éducation, depuis maintenant plus de 3 mois.

Les organisations syndicales n'abdiquent cependant pas de la défense des intérêts immédiats des personnels dans leurs échanges avec l'administration pour qu'aucune décision défavorable n'intervienne dans la période.

C'est pourquoi le SNALC continuera de soutenir toute action légale qui permettra d'abroger cette réforme et appelle à l'unité syndicale la plus large possible.

Nous pourrions aborder de nombreux autres sujets lors de cette déclaration comme les annonces sur les AED-AESH, les contractuels ou le manque d'attractivité du métier mais l'ordre du jour ne s'y prête.

Nous vous avons transmis des questions diverses sur ces thèmes, nous espérons des réponses les plus précises possibles.

Nous vous remercions pour votre écoute,

Les élus du SNALC.

